

interluttants

7ème

L'urgence est là : la parole est précieuse, elle est le ciment de notre lien social, pas un luxe pour gens cultivés.

Philippe Breton

"LA PUISSANCE DU NOUS"

J'ai appris à parler cet été, à trente cinq ans. J'ai appris que je parlais mieux quand je disais nous, parce que j'étais plus nombreux. J'ai appris que cela n'a pas fait plaisir à tous que l'on prenne ainsi la parole, parce que prendre la parole, c'est toujours la prendre à quelqu'un. J'ai appris que le ministre de la culture célèbre avec entrain nos funérailles. J'ai appris qu'un artiste avait le droit de parler de papillons et de fleurs bleues, parce qu'un artiste, même intermittent, c'est quand même un poète.

Mais j'ai aussi appris qu'un artiste ne devait pas parler de chômage, d'argent ou d'Unédic, parce que ce sont des mots trop vulgaires pour un poète. J'ai appris à aimer cette vulgarité, à vulgariser cette vulgarité. J'ai appris des nouveaux gros mots : intermittence, droit de grève, droits collectifs, défense des précaires. J'ai appris que j'avais le droit de parler de ce qui me regarde, et que ça, c'est ce qu'il y a de plus intolérable pour ceux qui nous gouvernent.

Mais j'ai aussi appris que j'avais le droit de parler de ce qui ne me regarde pas, parce que bientôt, tôt ou tard, inéluctablement, ça me regardera. Je n'ai pas appris que je ne gagnerais pas d'argent en faisant du théâtre. Je le savais déjà. Mais j'ai appris que je ne voulais pas que ceux qui veulent gagner de l'argent s'occupent de mon théâtre. J'ai appris à présenter un J.T. Pour la première fois, je n'ai pas appris mon texte par cœur. Je l'ai inventé. Et je suis prêt à continuer. J'ai appris que les formules mathématiques sont des constructions du monde, et que ce monde ne ressemble pas à celui que j'avais imaginé. J'ai appris que l'on pouvait changer les formules pour changer le monde.

En première S, j'ai appris à tracer une courbe de fonction du second degré pour faire plaisir à mon père. Moi, je n'en voyais pas l'intérêt. En terminale C, je lui ai appris que je voulais faire du cinéma et il a tiré la gueule. Quand bien plus tard, j'ai pu lui apprendre ce qu'était l'intermittence, j'ai commencé à respirer.

Par hasard, cet été seulement, j'ai appris, en les traçant, que des courbes bien pensées pouvaient être belles et socialement équitables. J'ai appris à un logiciel à dessiner les contours de ce qui n'est pas encore. J'ai pris ma revanche sur la trigo, les dérivées et j'ai conquis d'insoupçonnables royaumes adjacents. Cet été quand j'ai appris le jour même l'annulation du film sur lequel j'allais bosser, je me suis encore dit que j'aurais dû écouter mon père, apprendre un métier stable, prof ou médecin. Cet été, j'ai appris que les profs et les médecins ne cotisent pas à l'Unédic. Quand j'ai appris que certains allaient voter à l'A.G. contre notre plafond de cumul, j'ai voulu aller leur casser la gueule. Quand j'ai appris que les syndicats signataires avaient re-signé j'ai failli tout arrêter. J'ai appris que la peur, c'est comme une bombe lacrymo, il faut essayer de la retourner au plus vite à l'expéditeur. Je n'ai pas réussi à apprendre si les auteurs du protocole étaient bêtes, machiavéliques, ou les deux. Un vendredi soir, à la CFDT, Danièle Rived m'a appris l'abjection. J'ai appris qu'on peut se marrer en écrivant à plusieurs une réforme de l'UNEDIC. Ce que j'ai appris, j'ai essayé de l'apprendre aux autres. Je n'ai toujours pas appris à dire merci : tout ce que les autres m'ont appris, je ne sais pas comment le leur rendre.

J'ai appris en 1996 ce qu'était un régime paritaire d'assurance chômage. J'ai appris que cela consiste à décider du sort d'un grand nombre de gens sans leur demander leur avis. J'ai appris qu'on pouvait être heureux et fier de faire partie de ces gens. J'ai appris à me mettre en colère, et que seule, cela ne sert pas à grand chose. J'ai appris que je pouvais être nombreuse. J'ai appris que les dispositifs sociaux étaient faits pour qu'on ne puisse pas les comprendre. J'ai appris à les comprendre. J'ai appris qu'ils fonctionnent souvent à la manière du billard, par la bande. J'ai appris qu'à leur sale petit jeu, on pouvait être les plus malins. J'ai appris ce qu'était un salaire journalier de référence.

C'est un intermittent qui me l'a appris. J'ai appris ce qu'était une visite domiciliaire pour contrôler le RMI. C'est un agent de la caisse des allocations familiales venu fouiller dans mon panier de linge qui me l'a appris. J'ai appris que faire le comédien-mathématicien, la standardiste-monteuse, le vidéaste-juriste en droit social, le régisseur-rédacteur, cela pouvait être joyeux et efficace. J'ai appris à cultiver la bâtardise. J'ai appris qu'on pouvait être payé pour faire des choses qu'on aime faire. J'ai appris que le plus souvent, ce n'est pas le cas. J'ai décidé de le faire quand même.

J'ai appris qu'un expert officiel c'est celui qui manipule les chiffres et que l'expert du quotidien c'est celui qui les restitue. J'ai appris à aimer les mathématiques, à regretter d'avoir été si nulle à l'école et qu'il n'y a rien de plus beau qu'une équation bien posée. J'ai appris que je n'avais pas fait 68 et qu'on me le reprochait, mais que je donnerai bientôt des leçons de résistance. J'ai appris que dire la vérité était une insulte. J'ai appris que l'intermittence était ma liberté et que celle-ci était bafouée.

J'ai appris qu'un accord reconnu par tous comme destructeur, inique et inefficace pouvait être considéré comme une grande avancée sociale. J'ai appris qu'avoir des idées avant les autres était un sport de combat. J'ai appris que quand on croyait avoir appris, il fallait tout recommencer. J'ai appris à aimer ma boulette et qu'elle me le rendait bien. J'ai appris que faire la potiche dans des débats officiels était un acte hautement engagé. J'ai appris que l'hystérie masculine était une des données clé de la lutte.

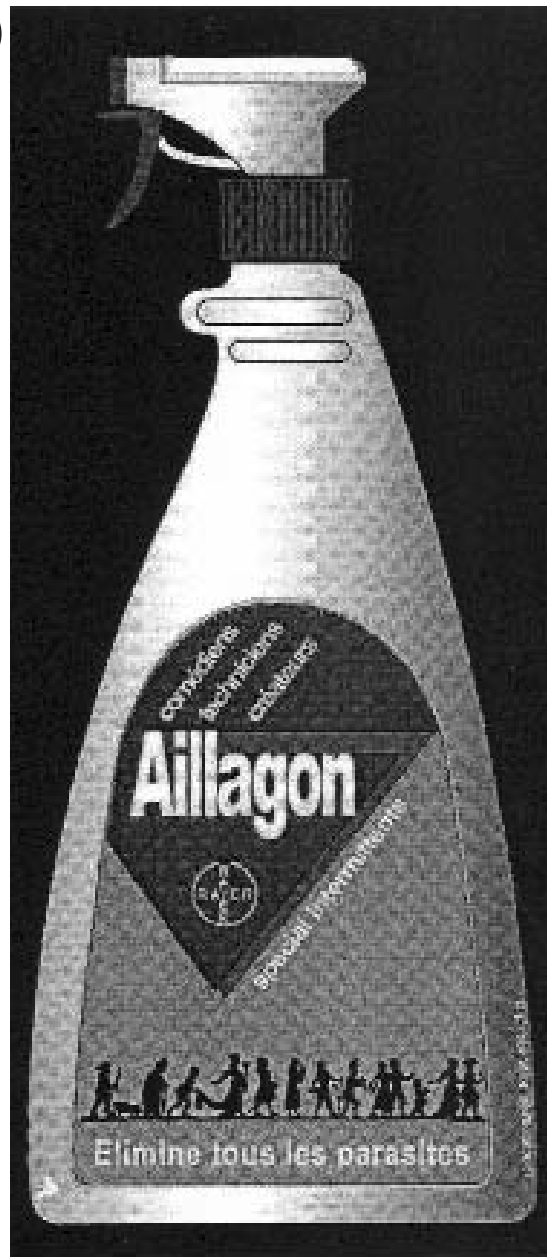
J'ai appris que le temps est la première chose dont le pouvoir veut nous priver. J'ai appris à lire un protocole. J'apprends aux Medef de tous poils qu'ils m'ont sur le dos pour un bon moment. J'ai appris que les deux mots les plus dur à entendre pour le pouvoir sont non et pourquoi. J'ai appris que les gens décident en fonction de données qui n'ont rien à voir avec le problème. J'ai appris la gratuité. J'ai appris que le chantage (à la précarité, à l'exclusion) est un levier puissant du pouvoir. J'ai appris que l'opacité en est un autre. J'ai appris à regarder travailler les R.G. J'ai appris qu'un ministre de la culture ne sert pas forcément la culture.

J'ai appris la puissance du nous. J'ai appris que plus jamais je n'accepterais que quelqu'un décide de notre sort sans nous consulter. J'ai appris qu'il n'y a rien de plus beau qu'un mouvement collectif autonome. J'ai appris à devenir nuisible.

J'ai appris que nos actions ne connaîtront pas de pause.

Commissions proposition et revendications.

ARTICLE PARU DANS LES INROCKUPTIBLES DU 17.12.03



COORDINATION DES INTERMITTENTS ET
PRÉCAIRES D'ÎLE DE FRANCE
14, 16, QUAI DE LA CHARENTE

POINT
DE
RENCONTRE

75019 PARIS
M^o CAURENTIN CARIOU
TÉL : 0140345974
CIP- IDF.OUVATON.ORG



VOUS REFUSEZ L'IDÉE D'UNE CULTURE DE L'EXCEPTION,

VOUS REFUSEZ LES ATTEINTES FAITES AUX DROITS SOCIAUX,

AGISSEZ !

1. CHOISISSEZ VOTRE INFORMATION :

WWW.CIP-IDF.OUVATON.ORG + LIENS

2. PARTICIPEZ AUX RASSEMBLEMENTS ET MANIFESTATIONS

3. SOUTENEZ LA COORDINATION FINANCIÈREMENT :

5€ 10€ 50€ AUTRE MONTANT

CHÈQUE À L'ORDRE DE : AIP (ASSOCIATION DES AMIS DES INTERMITTENTS ET PRÉCAIRES).

CIP-IDF 14-16, QUAI DE CHARENTE 75019 PARIS.

Rendez-vous !!!

3, 4, 5 février : Coordination Nationale au festival du court à Clermont-Ferrand.

6, 7, 8 : Plateaux - tournants à la grande halle de la villette.

9 février : Assemblée générale de la Cip-idf.

11 février : rencontre-débat "le traitement médiatique de la contestation" : un membre d'Acrimed et une journaliste de France-Culture.

21 février : les Césars ...

1er mars : Chaos social au Zénith.

Pour une culture sans exception et des droits sociaux collectifs européens ! Villa Medici occupata.

Aujourd'hui 1er janvier 2004, nous, intermittents et précaires de France et d'Italie, occupons l'Académie de France à Rome (Villa Médicis) pour exprimer notre refus de la destruction de l'assurance-chômage et des droits sociaux en Europe.

En partant à l'assaut de cette forteresse de l'art nous déclarons que les espaces de liberté et de création ne peuvent se voir réduits à quelques pôles d'excellence institutionnels. Nous ne voulons pas que la logique discrétionnaire d'individualisation des subventions et des financements serve de cache-misère à la destruction organisée des droits collectifs. Ici, à la Villa Médicis, une quinzaine d'artistes triés jouissent pendant quelques mois d'un temps non assujéti à l'emploi, de la possibilité de développer des projets non rentables, un travail de recherche, de coopération, sans qu'il leur soit demandé de rendre compte d'une quelconque productivité. C'est précisément pour préserver un temps déconnecté de l'emploi, que l'on soit salarié en poste, au chômage, travailleur indépendant ou en formation, que nous sommes en lutte depuis 6 mois.

Au lendemain des déclarations du Président de la République annonçant "une grande mobilisation pour l'emploi" pour l'année qui vient, nous exigeons du gouvernement français l'abrogation du protocole Unedic du 13 novembre 2003 et de son agrément et demandons toujours l'ouverture de véritables négociations avec l'ensemble des concernés. Même le Ministère de la Culture et de la Communication, la CFDT et Monsieur Latarjet ont admis que le protocole Unedic entré en application ce 31 décembre n'est pas viable. Nous réclamons la création de droits collectifs basés sur le nouveau modèle d'indemnisation adopté par les coordinations et collectifs d'intermittents réunis à Lille le 6 décembre dernier, aptes à endiguer la précarisation générale que l'on nous impose. Chacun doit désormais savoir que les évictions massives du droit à l'indemnisation programmées en 2004 sont le prélude des prochaines attaques. La convention Unedic doit en effet être "négociée" cette année pour entrer en vigueur au 1er janvier 2005. Nous refusons également l'amputation au 1er janvier 2004 des droits Assedic et ASS, la réforme régressive du RMI comme l'instauration du RMA car cette "mobilisation pour l'emploi" suppose la baisse des salaires, l'attribution de fonds publics aux employeurs, un développement inacceptable du contrôle social et une politique d'emploi forcé dont nous ne voulons à aucun prix. Nous sommes contre toute application des dispositifs de l'AGCS (Accord Général sur le Commerce des Services), qui vise à assujétir le bien commun aux lois de la concurrence et du marché. L'ensemble de ces orientations inacceptables fait désormais office de principes directeurs de la construction d'une Europe institutionnelle qui prétend adopter une Constitution qui ne fait aucune place aux droits sociaux fondamentaux. Voilà pourquoi nous appelons à la mobilisation générale, à la multiplication des actions et initiatives, à la métamorphose, à l'invention de nouvelles espèces, à la conjugaison des forces, à la convergence des luttes partout en Europe. Nous appelons l'ensemble des concernés à rejoindre notre combat et à soutenir nos revendications. Prenons rendez-vous à Gènes le 31 janvier. Tous ensemble en 2004, c'est résister ou disparaître. Dans l'immédiat nous invitons l'Ambassadeur de France à nous rendre visite à la Villa Médicis pour transmettre à un gouvernement jusqu'alors resté sourd nos arguments et exigences. Nous organiserons dès ce soir des rencontres sur les thèmes ici évoqués avec des acteurs de la vie culturelle et sociale d'Italie et d'ailleurs.

Nos actions ne connaîtront pas de pause. Ce que nous défendons, nous le défendons pour tous.

NOUS AVONS UNE PROPOSITION À VOUS FAIRE ...

Etape supplémentaire de la « Refondation Sociale », mise en place en force par le Medef avec la complicité du gouvernement, la réforme qui s'appliquera, à partir du 31 décembre 2003, au régime d'assurance-chômage des intermittents du spectacle, fait dériver radicalement le mode de fonctionnement de ce système de protection sociale, vers celui d'une assurance privée : une forte réduction du nombre d'allocationnaires par le réhaussement des critères d'accès, offrira aux « assurés » restants une augmentation de leurs indemnités, calculées proportionnellement aux cotisations qu'ils ont versées. Fort de son expertise critique du protocole du 26 juin et persuadée de la nécessité d'une réforme, la Coordination des Intermittents et Précaires d'Ile - de-France (CIP-IDF) a élaboré un NOUVEAU MODELE d'indemnisation qui, sur un principe mutualiste, rappelle l'Assurance-Chômage à sa mission première: couvrir le plus grand nombre de salariés du risque de chômage, par la garantie d'un revenu de remplacement, et non pas assurer le maintien du niveau de vie pour quelques privilégiés. Le gouvernement a raison de se boucher les oreilles.

A côté de la nôtre, c'est bien la copie frauduleuse du Medef et de la CFDT qui fait figure de maintien de privilèges corporatistes, très éloigné des besoins et des aspirations des 16 millions de cotisants à l'Unedic, creusant encore plus un déficit stratégiquement programmé et alimenté.

Il faut revoir le fonctionnement de l'UNEDIC, son mode de représentation paritaire et ses sources de financement (déplacement des cotisations). Il faut promouvoir les principes mutualistes et exiger un véritable dialogue social. Mutualisation, oui - Capitalisation, non. Ce que nous défendons, nous le défendons pour tous.

L'intégralité du Nouveau Modèle est à télécharger sur le site.

PROPOSITIONS POUR UN NOUVEAU MODELE D'INDEMNISATION

Art 1 - Annexe unique : Le nouveau modèle réunit en une annexe unique, maintenant dans un régime de solidarité interprofessionnelle, l'ensemble des salariés intermittents, partageant les mêmes pratiques de travail.

Art 2 - Affiliation : Contre la logique de capitalisation des droits, nous défendons un système de date anniversaire fixe : 507 heures réalisées en 12 mois ouvrent une période d'indemnisation de 12 mois. Afin de prendre en compte le très grand nombre de cotisants n'accédant pas à ce régime (début dans le système, accidents de parcours), il pourrait leur être accordé un assouplissement des critères d'accès, sous la forme d'un crédit de prolongation de la période de référence, basculée à l'allocation plancher. Par ailleurs, un certain nombre de mesures, concernant notamment la comptabilisation des heures travaillées, contribuent à mettre en cohérence ce régime avec nos pratiques, évitant par là-même les fausses déclarations et autres arrangements, suscitées par des règles inadéquates.

Art 3 - Calcul de l'Indemnité Journalière : Nous proposons une nouvelle formule de calcul qui ne se base plus sur le paramètre SUR, inadapté à nos pratiques, et réduit l'écart entre les faibles et les fortes indemnités. Elle est la première, et la seule à ce jour, à pouvoir rompre avec l'incitation à la sous-déclaration des heures travaillées, qui alimentent le déséquilibré cotisations/allocation, dans le régime actuel comme dans le protocole du 26 juin.

Art 4 - Nombre de Jours Indemnisés : Refusant la logique de maintien du niveau de vie (indemnisation à hauteur des revenus), sous tendue par la règle du décalage mise en application le 31 décembre prochain, nous revenons à un principe simple et logique : un jour travaillé est un jour non indemnisé.

Art 5 - Plafond de cumul salaires + indemnités : Pour lutter contre la dérive du revenu de complément, nous inaugurons, en lieu et place de la carence, un mode régulation efficace, attentif aux réels besoins de l'allocationnaire, sous la forme d'un plafond de cumul salaires + indemnités, réajusté tous les mois. Par voie de conséquence, cette mesure pourrait permettre une économie générale et servir de garde fou contre la permittence.